

ATTENTION AUX ARNAQUES CONCERNANT L'ACCESSIBILITE

Vous êtes susceptibles de recevoir des appels téléphoniques, des courriels ou des courriers dans lesquels il vous est indiqué que, pour éviter d'être pénalisés si vous n'avez pas déposé d'agenda Ad'ap, vous pouvez recourir aux services de cette société qui vous soustraira au paiement d'une amende.

Cette prestation est bien évidemment payante et ne concerne parfois que la production par cette société de documents officiels existant déjà et gratuits !!!

Nous vous invitons à faire preuve de la plus grande vigilance face à ce type d'intimidations totalement injustifiées et à ne procéder à aucun règlement sous la menace. Si vous n'avez pas effectué ces formalités nous vous invitons à vous rapprocher du service compétent de la Préfecture qui vous renseignera.